

Département du Tarn

COMMUNE DE AUSSAC

Le Village 81600 AUSSAC
Tél/Fax : 05.63.55.42.17



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022/01 **PORTANT FERMETURE DE LA SALLE COMMUNALE** **DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION** **DU VIRUS COVID-19**

Le Maire de Aussac,

Vu le décret N° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire et notamment ses articles 1^{er}, 29 et 47-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2021 portant diverses mesures visant à renforcer la lutte contre la propagation du virus covid-19 dans le département du Tarn, notamment l'article 2 : « à compter du 31 décembre, les rassemblements festifs et conviviaux – publics et privés- dans les salles des fêtes communales, ERP de type L, sont interdits » ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la salle communale d'Aussac est fermée au public et à toutes activités regroupant du public jusqu'à nouvel ordre, sauf nécessité de service public.

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié aux associations.

Fait à AUSSAC, le 4 janvier 2022

Le Maire,
Richard Martinez



Affiché en mairie le 04.01.2022